

Deuxième édition
2020-07

AMENDEMENT 1
2022-07

**Petits navires — Fenêtres, hublots,
panneaux, tapes et portes — Exigences
de résistance et d'étanchéité**

AMENDEMENT 1

*Small craft — Windows, portlights, hatches, deadlights and doors —
Strength and watertightness requirements*

AMENDMENT 1

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 12216:2020/Amd 1:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/68c24994-7d7a-4391-8f57-449d1199fea6/iso-12216-2020-amd-1-2022>



Numéro de référence
ISO 12216:2020/Amd.1:2022(F)

© ISO 2022

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 12216:2020/Amd 1:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/68c24994-7d7a-4391-8f57-449d1199fea6/iso-12216-2020-amd-1-2022>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 188, *Petits navires*, en collaboration avec le comité technique CEN/ TC 464, *Petits navires*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Petits navires — Fenêtres, hublots, panneaux, tapes et portes — Exigences de résistance et d'étanchéité

AMENDEMENT 1

Article 2

Supprimer la référence normative suivante:

ISO 11812:2020, *Petits navires — Cockpits étanches et cockpits rapidement autovideurs*

Article 3

Insérer les articles terminologiques suivants:

3.9.7

surbau

barrière au-dessus de laquelle l'eau peut pénétrer dans l'ouverture de la descente et envahir le bateau

EXEMPLE Panneaux des descentes de cockpit.

3.9.8

surbau fixe

surbau (3.9.7) constituant une partie fixe et installée à demeure et faisant partie intégrante du pont

3.9.9

surbau semi-fixe

équipement ouvrant, mobile mais installé à demeure sur le bateau qui, lorsqu'il est en place, constitue un *surbau* (3.9.7) plus haut que la partie fixe du surbau

EXEMPLE Panneaux, surbaus coulissants mais à l'exclusion de planches de descente.

Note 1 à l'article: Une sangle/bout d'amarrage n'est pas considérée comme une fixation à demeure.

Note 2 à l'article: Des portes coulissantes ou articulées sont considérées comme la partie mobile d'un surbau semi-fixe.

3.9.10

hauteur de surbau

hS

distance verticale minimale entre le sommet du *surbau* (3.9.7) et la partie la plus proche du pont

3.9.11

hauteur minimale de surbau

hS min

valeur minimale de la *hauteur de surbau* (3.9.10)

Note 1 à l'article: Telle que requise par le présent document.

3.9.12

descente de pont affleurant

descente (3.9.13) installée sur un pont sans cavité

3.9.13

descente

ouverture destinée à permettre à l'équipage d'accéder aux aménagements et munie d'un *équipement ouvrant* (3.2.3)

Note 1 à l'article: L'équipement ouvrant peut être une porte, un panneau, vertical, horizontal, etc.

Note 2 à l'article: Il peut y avoir plusieurs descentes.

6.3.3.2, Tableau 4

Remplacer le titre du Tableau 4 par ce qui suit:

Tableau 4 — Hauteurs de surbau et étiquettes pour les panneaux de descente de pont affleurants

Texte après le Tableau 4

Supprimer le texte suivant:

Pour les définitions du surbau, du surbau fixe, du surbau semi-fixe et pour mesurer la hauteur de surbau, l'ISO 11812:2020 s'applique.

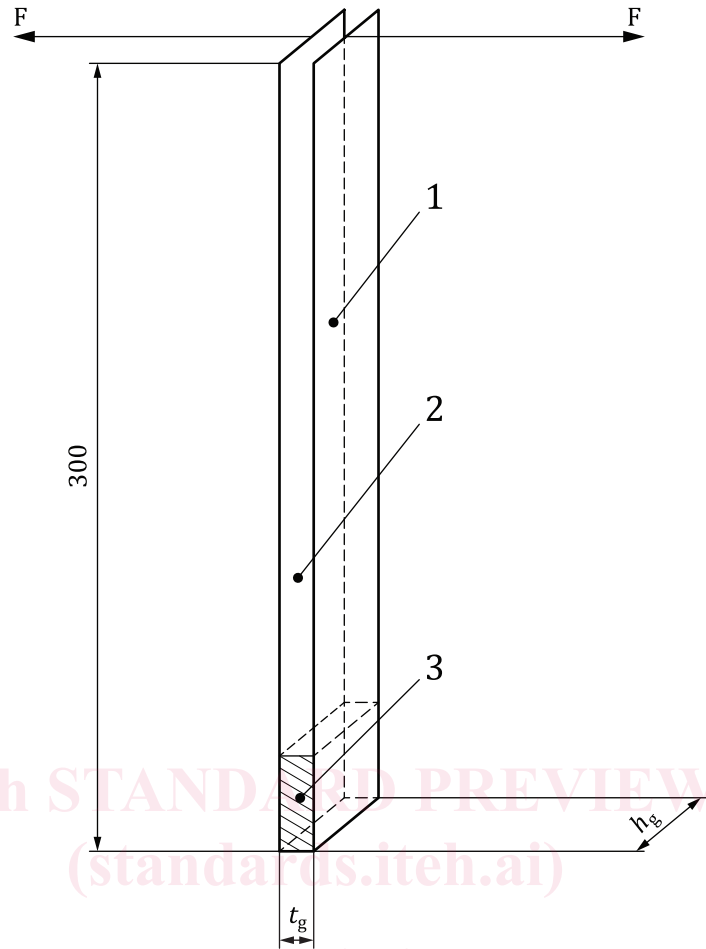
Dans le cas où un pédiluve est situé pour abaisser la hauteur du surbau de descente, la vidange du pédiluve doit être conforme à l'ISO 11812:2020 pour la vidange des cavités à plusieurs niveaux de fond.

(standards.iteh.ai)

Figure D.6

Remplacer la Figure D.6 par la Figure suivante:

ISO 12216:2020/Amd 1:2022
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/68c24994-7d7a-4391-8f57-449d1199fea6/iso-12216-2020-amd-1-2022>



ISO 12216:2020/Amd 1:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/68c24994-7d7a-4391-8f57-449d1199fea6/iso-12216-2020-amd-1-2022>